

## LA (RE)CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE FEMININE AUTOCHTONE AU CANADA

Virginie MAGNE

*Université de Tours*

**Mots-clefs** : Canada, Autochtones, identité, stigmatisation, intersectionnalité.

**Résumé** : Au dix-neuvième et au vingtième siècles, les peuples autochtones du Canada ont été soumis à une politique d'assimilation forcée, qui a non seulement conduit à la mise en péril de leurs cultures, mais également à l'internement et à la mort de milliers d'entre eux dans les pensionnats. Aujourd'hui encore, les conséquences de ce rapport de force sont perceptibles au sein de la société canadienne, malgré les récents efforts de réconciliation entrepris par les autorités. La position des femmes autochtones apparaît comme tout à fait singulière, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés, puisqu'elles se situent à l'intersection des oppressions coloniales et raciales mais aussi sexistes. Nous nous proposons d'explorer la façon dont, depuis les années mille neuf cent quatre-vingts, elles se sont efforcées de mettre leur passé au service de la (re)construction de leur identité collective afin de résister à l'oppression et à la stigmatisation dont elles sont victimes.

## Introduction

Dès le début du processus de colonisation des *terrae nullius*<sup>1</sup>, « [l']imaginaire européen est volontiers manichéen : tantôt il véhicule l'image apocalyptique d'un monde "sauvage" et dangereux, tantôt il offre la vision idéalisée d'un paradis terrestre »<sup>2</sup>, ce que reflètent les interactions entre populations autochtones et colons. De cette manière, bien que ces interactions aient initialement pris la forme d'« alliances »<sup>3</sup> de 1603 à 1815 au Canada, le dix-neuvième siècle consacre la mise en œuvre d'une entreprise de soumission, dont la *Loi sur les Indiens* de 1876, qui « étei[nt] les droits territoriaux en échange de réserves »<sup>4</sup>, mais aussi les pensionnats, mis en place entre 1876 et 1996, sont emblématiques. Il s'agit de « tuer l'Indien dans l'enfant », selon une expression consacrée de l'époque, et plus largement de « conduire l'indigène, par le chemin de la vraie foi, de la sauvagerie à la civilisation »<sup>5</sup>, et par extension de le faire disparaître. Jusque dans les années 1970, période où les mouvements de revendications prennent une plus grande ampleur, les populations autochtones sont mises sous tutelles et assimilées de force, processus qui est aujourd'hui qualifié de façon moins euphémique de génocide culturel ou d'ethnocide<sup>6</sup>. De nos jours, l'État Canadien, dans une perspective multiculturelle, a entamé « un processus de réconciliation », dont les Autochtones espèrent qu'il aboutira à l'instauration de « deux réalités politiques, juridiques et culturelles [distinctes] qui partageraient le territoire canadien »<sup>7</sup>. En effet, anéanties par la tentative d'assimilation, les populations autochtones, et tout particulièrement les Premières Nations, ne désirent pas davantage l'intégration, comme en témoigne leur refus majoritaire du *Livre Blanc* en 1969, qui, s'il aurait mis fin à leur statut de tutelle, aurait également marqué leur « inclusion dans les institutions dites "communes", et donc une perte de leur identité et de leur autonomie »<sup>8</sup>. L'on note ainsi un désir marqué de leur part d'ériger une frontière entre leurs différentes communautés et les Canadiens. Conformément à la pensée de Fredrik Barth, Caroline Desbiens déclare ainsi que « les cultures autochtones [...] se caractérisent moins par une «essence» culturelle qui perdurerait dans le temps que par une capacité à maintenir leur différence face à la société dominante, même si le contenu de cette

1 Le concept de *terrae nullius* désigne dans le droit international du seizième siècle les terres considérées comme n'étant juridiquement et politiquement revendiquées par aucun État occidental, bien qu'occupées par des populations autochtones.

2 LACROIX, 2019 : 22.

3 RODON, 2019 : 28.

4 LACROIX, 2019 : 26.

5 CLASTRES, 2017.

6 Les concepts de « génocide culturel » et « ethnocide » ont aujourd'hui tendance à être utilisés de façon relativement synonymique par les chercheurs et acteurs politiques pour désigner le processus d'assimilation forcée et ses conséquences. Bien qu'encore controversé, leur emploi a le mérite de souligner la dimension systémique des crimes commis, et de mettre au cœur du débat leur ampleur, que le concept d'« assimilation forcée » élude. La notion de « génocide culturel », qui met l'accent sur le meurtre de masse dont l'État et l'Église canadiens sont tenus responsables, n'est néanmoins pour l'heure pas reconnue juridiquement. Par ailleurs, il serait peut-être plus juste de parler d'« ethnocide », dans la mesure où leur intention première n'était pas l'anéantissement des Autochtones en tant que tels, mais celui de leur culture, quel qu'en soit son prix.

7 RODON, 2019 : 123.

8 RODON, 2019 : 123.

différence est constamment appelé à changer. »<sup>9</sup> Par-delà leurs divers traits culturels et leur appartenance ethnique, les différentes populations autochtones formeraient ainsi une communauté plus vaste, moins ancrée à un territoire particulier que fondée sur leur expérience de la colonisation et leur passé de « peuples victimes de domination, d'occupation, de discrimination, de torture et d'exploitation »<sup>10</sup>. Au sein de cette communauté, il est néanmoins possible d'affirmer que les femmes autochtones occupent une place toute particulière, dans la mesure où elles subissent non seulement les conséquences de la colonisation et du racisme ambiant, comme leurs homologues masculins, mais également l'oppression sexiste.

Nous nous proposons d'explorer la façon dont, depuis les années 1980, les femmes autochtones du Canada ont mis leur passé au service de la (re)construction de leur identité collective. Cette nouvelle façon d'être, agir et se percevoir, élaborée à partir d'éléments choisis et réinvestis de signification, leur permettrait en effet de dépasser la stigmatisation dont elles sont victimes et de résister aux discriminations multidimensionnelles qui les ciblent encore aujourd'hui, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés. Dans un premier temps, nous expliquerons en quoi le concept d'« intersectionnalité » de Kimberle Crenshaw<sup>11</sup> s'applique à la situation des femmes autochtones du Canada ; dans un second temps, utilisant le concept d'Eric Hobsbawm<sup>12</sup>, nous montrerons comment des « traditions inventées » constituent le fondement de leur « nouvelle » identité, et une source d'espoir pour l'avenir.

### **Les femmes autochtones à l'intersection des oppressions coloniales, racistes, et sexistes**

Kimberle Crenshaw a été la première à parler d'intersectionnalité pour qualifier l'expérience des femmes non-Blanches, qui subissent simultanément racisme et sexisme. Dans sa lignée, Caroline Michalke exprime l'idée que « les femmes Aborigènes continuent à subir des discriminations parce que la culture canadienne contemporaine est toujours profondément ancrée dans des idéologies patriarcales, racistes et sexistes. »<sup>13</sup>

Les conséquences durables du passé colonial sur les populations autochtones du Canada sont indéniables. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces dernières ont subi un ethnocide, phénomène que Pierre Clastres dans son article de l'*Encyclopedia Universalis* définit de la manière suivante :

Si le terme de génocide renvoie à l'idée de « race » et à la volonté d'extermination d'une minorité raciale, celui d'ethnocide fait signe non pas vers la destruction physique des hommes (auquel cas on demeurerait dans la situation génocidaire), mais vers la destruction de leur culture. L'ethnocide, c'est donc la destruction systématique des modes de vie et de pensée

9 DESBIENS & HIRT, 2012 : 21.

10 SAMADDAR, 2010 : 2.

11 CRENSHAW, 1991.

12 HOBBSAWM, 1995.

13 MICKALKE, 2015 : 3 (notre trad.).

des gens différents de ceux qui mènent cette entreprise de destruction. En somme, le génocide assassine les peuples dans leur corps, l'ethnocide les tue dans leur esprit.<sup>14</sup>

Sous couvert de mission civilisatrice, cet ethnocide a été orchestré simultanément par le gouvernement fédéral et les institutions religieuses, et notamment au travers des pensionnats, qui ont été au nombre de cent-trente-deux entre 1874 et 1996, et qui auraient causé la mort de plus de quatre mille enfants. Ceux qui y étaient internés intégraient généralement le pensionnat dans l'espoir d'une meilleure position dans la société européenne ou y étaient placés contre leur gré, avant d'être soumis à une discipline stricte, mais également à des abus fréquents. Au déracinement s'ajoutaient l'interdiction de parler leur propre langage et très fréquemment la perte de leur identité personnelle, puisqu'ils étaient dépossédés de leur nom, puis renommés, mais aussi habillés et nourris, à l'européenne. On utilise aujourd'hui l'expression « syndrome du pensionnat »<sup>15</sup> pour qualifier les conséquences durables de ce traitement traumatisant, voire mortel. Outre la désintégration des groupes sociaux, les répercussions psychologiques sont immenses. On peut appliquer à la situation canadienne la réflexion de Darcy Ribeiro sur les peuples autochtones brésiliens et leur traitement par les colons :

[d]urant ce processus, l'Indien a appris à se regarder à travers le regard des Blancs, à se considérer comme un paria, une bête ignorante, dont les traditions les plus précieuses sont ravalées au rang d'absurdité, ou d'hérésies qu'il faut éradiquer. Aucun peuple ne pourrait survivre à une telle perte de confiance en soi.<sup>16</sup>

Aujourd'hui encore, des sociologues et anthropologistes tels que Joe Sawchuck estiment que les populations autochtones n'ont accès qu'à une citoyenneté de seconde-zone, c'est-à-dire non seulement un niveau de vie inférieur, mais également des droits civiques et juridiques limités :

Les conditions sociales des peuples autochtones au Canada (Premières Nations, Métis et Inuits) sont affectées par la rupture forcée avec leurs traditions culturelles, [...] les préjugés et les discriminations. [...] Bien que l'on constate à présent des améliorations à ce sujet, un écart perdure entre les conditions sociales et économiques des Autochtones et celle des non-Autochtones au Canada.<sup>17</sup>

Ainsi, les populations autochtones présentent une espérance de vie plus courte de dix à quinze ans, ainsi qu'un taux de mortalité infantile deux à quatre fois plus élevé. Similairement, on remarque des inégalités concernant l'accès à un logement de qualité, et aux soins. En 2016, si elles représentaient seulement 4,9% de la population, elles constituaient 20% de la population carcérale et 46% des jeunes détenus<sup>18</sup>, ce que la majorité des chercheurs explique par

la rupture d'individus avec leur collectivité traditionnelle, les conditions défavorables, la dis-

14 CASTRES, 2017.

15 RODON, 2019 : 42.

16 Darcy RIBEIRO (1970), *Os Indios e a civilização*, p. 236-237.

17 SAWCHUCK, 2011.

18 SAWCHUCK, 2011.

crimination, l'assimilation culturelle forcée, les répercussions du système du pensionnat indien, la pauvreté, les problèmes liés à l'abus de substances, la victimisation et la perte de l'identité culturelle et spirituelle.<sup>19</sup>

À ces difficultés, que les femmes autochtones subissent tout autant que leurs homologues masculins, s'ajoutent des discriminations qui leur sont propres. Comme l'explique le rapport de 2004 de *Amnesty International* sur le sujet,

Pendant plus d'un siècle, des années 1870 à la moitié des années 1980, le gouvernement Canadien a retiré aux femmes indiennes leur statut de personnes indigènes ainsi que leur droit de vivre dans leurs communautés d'origine si elles épousaient un homme non-indigène ou un homme d'une autre communauté. Cette politique a contribué au déracinement de dizaines de milliers de femmes indigènes, mettant en péril leurs attaches familiales et augmentant la dépendance à l'égard des maris. [...] La marginalisation sociale et économique des femmes indigènes [...] a entraîné un nombre disproportionné d'entre elles dans des situations dangereuses, y compris une extrême-pauvreté, le sans-abrisme et la prostitution.<sup>20</sup>

De manière plus générale, l'on peut dire que « la colonisation s'est accompagnée d'une épidémie de violence à l'encontre des femmes et enfants autochtones. »<sup>21</sup>, et ce non seulement de la part des hommes blancs, mais également au sein des communautés elles-mêmes. Aujourd'hui encore, les femmes autochtones sont victimes de discriminations et violences sexistes, qui, pour beaucoup d'entre elles, constitueraient « l'aboutissement de politiques ayant privé les hommes de leur autonomie et de leur dignité ». Outre le fait que « la violence a été inculquée aux enfants qui étaient placés dans des pensionnats »<sup>22</sup>,

les stéréotypes néfastes concernant les femmes Indigènes, initialement amenés par les colons, ont encouragé les hommes aborigènes à dominer les femmes aborigènes. [...] La *Loi sur les Indiens* a fait en sorte que les femmes Indigènes perdent non seulement leurs privilèges au sein de la culture occidentale, mais aussi dans la leur.<sup>23</sup>

Le cas des disparitions de femmes et filles autochtones est assez représentatif de cette situation. Selon des associations autochtones, plus de quatre mille d'entre elles auraient disparu entre 1980 et 2012.<sup>24</sup> Ces associations condamnent un manque de mobilisation de la police lorsque des disparitions inquiétantes sont rapportées, et des condamnations moindres lorsque les victimes ne sont pas des femmes blanches, ce qui confère aux coupables un sentiment d'impunité. Selon Michalke, cela serait dû à un substrat raciste et sexiste. Les femmes autochtones sont sur-représentées dans le milieu de la prostitution, ce qui tend à décrédibiliser leur parole ; ainsi,

19 SAWCHUCK, 2011.

20 Amnesty International, 2004 : 5-6 (notre trad.)

21 Anderson, 1997 : 80 (notre trad.).

22 Anderson, 1997 : 80 (notre trad.).

23 Michalke, 2015 : 4 (notre trad.).

24 Dans un rapport de 2014, la Gendarmerie Royale du Canada comptait environ 1200 femmes et filles disparues entre 1980 et 2012, mais il est généralement estimé que ces chiffres sont largement en-deçà de la réalité.

« on pense à tort qu'elles ont disparu à cause de leurs propres décisions malencontreuses »<sup>25</sup>, alors qu'elles sont en réalité victimes de leurs circonstances. Force est de constater que les autorités ont longtemps refusé d'adopter une approche systémique<sup>26</sup> et de prendre en considération les facteurs socio-économiques à l'origine de ces situations.<sup>27</sup>

### **Résister à la stigmatisation : les « traditions inventées » comme fondement de la recomposition identitaire des femmes autochtones au Canada**

Bien que la communauté autochtone dans son ensemble ait été mise en péril par le contact avec les Occidentaux, et que la colonisation ait conduit à sa fragmentation, il est possible de dire qu'elle a fait preuve de résilience, parvenant non seulement à résister mais également à porter ses revendications sur le devant de la scène ces dernières décennies, et ce de façon fructueuse. Nous allons ici nous intéresser à la façon dont les femmes autochtones s'efforcent, en puisant dans le passé des différents groupes qui les composent, de construire une alternative positive aux représentations stigmatisantes qui leur sont assignées. En ce sens, il semble possible de parler d'une forme d'ethnogenèse, en cela que la communauté des femmes autochtones a su retirer des éléments stratégiques du passé pour refonder une identité commune positive et viable.

Force est de constater que les populations autochtones en général, et les femmes en particulier, ont été victimes de préjugés coloniaux ainsi que d'une forme de stigmatisation généralisée. En 1988, la *Manitoba Justice Enquiry* mettait déjà en relation le meurtre de femmes autochtones avec la stigmatisation dont elles sont les victimes<sup>28</sup>. Selon Erving Goffman, le stigmaté est symptomatique de ce qui est considéré comme indésirable socialement. Les femmes autochtones, par leur genre et leur ethnie, sont ainsi doublement vulnérables dans une société encore empreinte de préjugés racistes et sexistes, ce « qui les conduit à ne pas être considér[e]s comme des humains à part entière ».<sup>29</sup> Cela est dû au fait que « l'ordre colonial établi lors de la création du Canada est toujours présent »<sup>30</sup>, et que les effets de l'ethnocide sont indélébiles. D'après Kim Anderson, une chercheuse s'identifiant comme Cree/Métis<sup>31</sup>, ce processus opère

25 MICHALKE, 2015 : 5 (notre trad.).

26 On pense notamment aux propos du Premier Ministre Stephen Harper, qui remettait en question la pertinence d'une approche systémique, prétendant que les meurtres de femmes indigènes constituaient des crimes isolés.

27 Amnesty International (2004 : 1, notre trad.) considère que le gouvernement Canadien n'est pas parvenu à « résoudre les facteurs sociaux et économiques qui ont contribué à mettre en danger les femmes indigènes ».

28 Amnesty International, 2004 : 10 : « The Manitoba Justice Inquiry said of the murder of Helen Betty Osborne: Her attackers seemed to be operating on the assumption that Aboriginal women were promiscuous and open to enticement through alcohol and violence. It is evident that the men who abducted Osborne believed that young Aboriginal women were objects with no human value beyond sexual gratification ».

29 DERICQUEBOURG, 1989 : 65-66.

30 RODON, 2019 : 1-2.

31 ANDERSON, 1997 : 38.

en effet deux temps :

Premièrement, les peuples sont dépossédés de leur culture ; deuxièmement, ce vide est comblé d'images négatives ainsi que de valeurs culturelles et d'institutions qui encouragent les peuples à se voir de la façon la plus odieuse possible.<sup>32</sup>

L'internalisation des préjugés racistes est un fait établi au sein des communautés racisées, et elle touche à la fois les personnes qui en font partie<sup>33</sup> et les membres du groupe dominant qui les réactualisent sans cesse. Parmi les principaux préjugés à l'égard des femmes autochtones, on trouve principalement leur image de « Princesse Indienne », qui fait d'elles des « terres vierges ouvertes à la consommation »<sup>34</sup>, et celle de « Squaw », terme utilisé de façon péjorative pour les hypersexualiser. Ces représentations sont indubitablement à l'œuvre dans la violence exercée à l'égard des femmes et filles autochtones, et c'est de cette image préjudiciable qu'elles souhaitent se détacher.

Alors que la communauté des femmes autochtones ne se satisfait plus du statut qui lui est réservé, s'est imposée l'idée de s'intéresser à la période précédant la colonisation afin de s'en inspirer, comme en témoigne la démarche d'Anderson :

En comprenant comment ces sociétés opéraient, nous pourrions commencer à conceptualiser, construire et créer un monde libre du patriarcat. [...] Des filons d'équité entre les sexes persistent dans les communautés autochtones, ce qui fournit des fondations sur lesquelles bâtir.<sup>35</sup>

Pour Anderson, se réapproprier cet héritage et promouvoir des comportements qui, par le passé, tendaient à mettre hommes et femmes sur un pied d'égalité, serait en effet essentiel pour entamer un processus de guérison, et, plus largement, (re)construire l'identité féminine autochtone.<sup>36</sup> Il semble pertinent de mettre cette démarche de résistance en relation avec la notion de « tradition inventée », conceptualisée en 1983 par Eric Hobsbawm dans *The Invention of Tradition*. Selon lui, ce phénomène constituerait une forme d'instrumentalisation du passé, tout particulièrement utile dans un contexte de crise, consistant à retirer des éléments d'un passé fictif ou réel pour les mettre au service du présent. « Parce que nous avons eu tendance dans l'histoire à être effacés, niés, et reniés en tant que peuple possédant un héritage distinct, l'adoption de « traditions » est stratégique dans notre lutte pour la survie »<sup>37</sup>, déclare ainsi Anderson, avant de poursuivre :

32 ANDERSON, 1997 : 42 (notre trad.).

33 Writer Janice Aroose a déclaré (ANDERSON, 1997 : 43) : « I learned to passively accept and internalize the easy squaw, Indian-whore, dirty-Indian and drunken Indian stereotypes that subsequently imprisoned me, and all Indigenous peoples, regardless of our historical, economic, cultural, spiritual and geographical differences... ».

34 ANDERSON, 1997 : 47 (notre trad.).

35 ANDERSON, 1997 : 53 (notre trad.)

36 Dans sa thèse, Anderson décrit les Autochtones comme « une immense communauté de personnes ayant entamé un processus de guérison dont l'objectif principal est la réhabilitation et la définition d'une identité autochtone » (ANDERSON, 1997 : 41, notre trad.).

37 HOBBSAWM, 1995 : 11.

Je ne dis pas qu'il existe une société utopique dans laquelle il existe une équité inconditionnelle. Ce que je conclus, c'est que les sociétés indigènes traditionnelles étaient généralement plus équitables à l'égard des femmes dans un certain nombre d'endroits, et qu'au fil des siècles, cette équité a été érodée au contact des Européens.<sup>38</sup>

Entre autres choses, Anderson invite à se tourner vers les traditions spécifiques de certains groupes autochtones afin d'ébaucher une identité positive commune. Elle se réfère notamment aux traditions concernant le pouvoir économique des femmes, leur importance en politique, leur influence spirituelle, l'absence de double-standard au regard de la vie sexuelle et familiale, et surtout le refus de la violence à l'égard des femmes et enfants. À ses yeux, la plus grande force des femmes autochtones est leur capacité à se rassembler et à constituer une identité commune. Elle écrit ainsi que « si la relation avec le territoire est centrale pour les Autochtones [...], la relation entre les membres de la communauté pose les conditions de la résistance, et permet d'établir de la continuité pour les personnes écartées des terres ancestrales.<sup>39</sup> Dans une démarche de résistance et de décolonisation de l'esprit<sup>40</sup>, l'autrice souligne l'importance de reconnaître les stéréotypes négatifs qui leur sont associés, expliquant que « beaucoup de femmes autochtones commencent par déconstruire les images négatives qui ont été à l'origine d'un sentiment de honte et d'infériorité »<sup>41</sup>, avant d'en substituer de nouvelles connotées positivement. L'écriture, la réappropriation du langage<sup>42</sup>, mais aussi de son corps et de sa sexualité, la rébellion contre l'Église, et l'ébauche d'un féminisme critique du racisme et de l'ethnocentrisme occidentaux sont autant de pistes également évoquées par l'autrice.

## Conclusion

Le concept de « tradition inventée », outre le fait qu'il permet de contextualiser des comportements sociaux se présentant comme naturels ou très anciens, quand ils sont en réalité de simples constructions relativement récentes, met en avant la richesse de l'histoire, et la façon dont cette dernière, parfois mythifiée, peut être instrumentalisée à différents desseins par une communauté en crise. Dans le cas présent, il est intéressant de noter que les femmes autochtones du Canada puisent dans leurs passés multiples la force de résister aux stigmates qui les accablent et de se reconstruire de façon viable. Il est possible de dire que, tout comme les différentes communautés autochtones, qui, rapprochées par leur passé colonial commun, décident sciemment de s'unir face à l'hégémonie occidentale, les femmes autochtones sont réunies par

38 ANDERSON, 1997 : 80 (notre trad.).

39 ANDERSON, 1997 : 83 (notre trad.).

40 Concept proposé par Ngũgĩ WA THIONG'O, 1986.

41 Anderson, 1997 : 95 (notre trad.).

42 Certaines communautés, telles que les Algonquins, appellent par exemple à la récupération du mot « Squaw », originellement issu de leurs langues, pour retourner le stigmat et en reprendre le contrôle, comme l'évoque C. Richard King (2003).

leur expérience commune du racisme, du sexisme et de l'oppression spécifique produite par leur intersection. Faisant preuve d'ingéniosité et de résilience, elles démontrent que l'identité des Autochtones n'a rien de plus essentiel que celle des Occidentaux, et qu'il est possible de l'infléchir pour faire face à l'adversité. Enfin, si le Canada multiculturel, tout particulièrement sous l'impulsion du Premier Ministre Justin Trudeau, s'efforce de promouvoir la réconciliation, et de réduire les inégalités socio-économiques entre les différents groupes, cet article démontre néanmoins la nécessité de prendre en considération l'héritage colonial, notamment en termes de représentations, puisque ce dernier sous-tend encore le Canada contemporain.

**Bibliographie**

- Amnesty international (2004), *Stolen Sisters – Discriminations and Violence Against Indigenous Women in Canada* (report).
- ANDERSON Kim (1997), *A Recognition of Being – Exploring Native Female Identity* (thesis), University of Toronto.
- BRANT Jennifer (2017), « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada » *L'Encyclopédie canadienne*, dernière modification le 10.02.2022. WEB. < [Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada | l'Encyclopédie Canadienne \(wikiwix.com\)](#) >
- CIPOLLA Craig N (2018) « Native American Diaspora and Ethnogenesis », *Oxford Handbooks Online*.
- CLASTRES Pierre (2017), « Ethnocide », *Encyclopaedia Universalis*. WEB. Dernière consultation le 26.12.2021. < [ETHNOCIDE - Universalis.edu \(univ-tours.fr\)](#) >
- CRENSHAW Kimberle (1991), « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color » in *Stanford Law Review* Vol. 43, N°6, p. 1241-1299.
- DE BRUIN Tabitha et Geralt ROBERTSON (2019) « Eugénisme au Canada », *L'Encyclopédie canadienne*, dernière modification le 07.02.2022 WEB. < [Eugénisme au Canada | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](#) >
- DERICQUEBOURG Régis (1989), « Stigmatés, préjugés, discrimination dans une perspective psychosociale » in *Etudes inter-ethniques*, Université de Lille 3, p. 65-74.
- DESBIENS Caroline et Irène HIRT (2012/4), « Les Autochtones au Canada : espaces et peuples en mutation » in *L'Information géographique*, Vol. 76, p. 29-46.
- HOBBSAWM Eric (1995/2), « Inventer des traditions » in *Enquête*, 15p.
- KING, C. Richard (2003), « De/Scribing Squ\*w : Indigenous Women and Imperial Idioms in the United States », *American Indian Culture and Research Journal*, vol. 27, n°2.
- LACROIX Jean-Michel (2019), *Histoire du Canada : Des origines à nos jours*, Paris, Tallandier.
- MICHALKE Caroline (2015), « Violence against Aboriginal Women, a Social Phenomenon », Vancouver Island University Paper.
- PLUMAUZILLE Clyde et Mathilde ROSSIGNEUX-MEHEUST (2014/1), « Le stigmaté ou “la différence comme catégorie utile d'analyse historique” » in *Hypothèses*, p. 215-228.
- RODON Thierry (2019), *Les Apories des politiques autochtones au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- SAMADDAR Ranabir (2010), « Lire Foucault à l'ère post-coloniale » in *Actuel Marx*, N° 47, p. 165-186.
- SAWCHUK Joe (31.10.2011), « Conditions sociales des Autochtones au Canada », *L'Encyclopédie Canadienne*, dernière modification le 28.08.2020. WEB. < [Condition sociale des Autochtones au Canada | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](#) >
- WA THIONG'o Ngugi (1986), *Décoloniser l'esprit*, La Fabrique Éditions, 2011.